

Présentation Méthode de la Préoccupation Partagée

Le collègue Jean Jacques Rousseau pose comme valeur essentielle le climat d'établissement et les relations respectueuses entre élèves au sein de la communauté éducative. Pour conforter ce climat de bienveillance le collègue s'est engagé dans la « Méthode de Préoccupation Partagée ».

Utilisée avec succès depuis 40 ans en Finlande, en Australie, au Canada, en Suède, cette méthode consiste en une série d'entretiens individuels dans un temps limité, 15 jours maximum, avec les élèves ayant pris part à des situations d'intimidation. Ce délai de 15 jours est mis à contribution pour inciter les intimidateurs à rechercher des solutions mettant fin à une situation d'intimidation où l'élève « ciblé » est mis à l'écart du groupe.

En associant le ou les intimidateurs à la recherche de solutions favorisant la préoccupation pour « l'élève ciblé », c'est toute une conception des rapports sociaux qui s'en trouve transformée. Il s'agit de remplacer la défiance par la confiance, l'agressivité du groupe par des relations harmonieuses. L'intérêt de la méthode consiste à placer dans l'intimidateur une confiance pour le changement d'attitude à l'égard de l'élève ciblé.

Les entretiens sont également conduits par les membres de l'équipe NAH (Non au Harcèlement) à l'égard de l'élève « victime » d'intimidation (« élève ciblé » par le groupe) pour ne pas le laisser s'enfermer dans une spirale de l'isolement et l'inviter à mobiliser ses compétences sociales qui lui permettront de prendre ou reprendre confiance en soi.

La mise en place de cette méthode ne signifie pas au sein de l'établissement l'abandon de la sanction. Elle n'est simplement pas considérée comme la réponse immédiate à une situation d'intimidation. Cette sanction est laissée à l'appréciation du chef d'établissement lorsque la situation s'aggrave (délai des 15 jours expirés) ou lorsque la situation est jugée d'emblée trop grave pour être traitée par cette méthode.

Laurent ESTEVE, principal